

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2015

24 conseillers présents sur 29 en exercice

L'an deux mille quinze, le mardi 27 janvier à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LISSMANN, M. MAESTRI, M. ROUX, M. IGEL, Mme SAINT MARD, Mme CASCIOLA, Mme VUILLEMIN, M. HIRSCHHORN, Mme LEE, Mme LAURENT, M. MENDES TEIXEIRA, M. PAULINE, Mme BÄCHEL, M. HOUILLON, Mme HETHENER, M. DUTHEY, Mme GATTO, Mme MERIAUX, M. NOWICKI, Mme LEHAIR, M. SURGA, Mme EVRARD, M. FLONER, M. LIOUVILLE (jusqu'au point 2).

ETAIENT ABSENTS - excusés : – Mme JACOB VARLET (procuration à M. HORY), Mme BREISTROFF (procuration à M. MAESTRI), M. COLOMBO (procuration à M. ROUX), M. ALBRECH, M. LIOUVILLE (à partir du point 3.1).

ETAIENT ABSENTS – Non excusés – Néant

Secrétaire de séance : M. CHRETIEN – Directeur Général des Services

Assistaient en outre à la séance : Mme BASTIEN, Mme ADAM, M. KUHN.

Date d'envoi de la convocation : 21 janvier 2015



M. CHRETIEN est désigné Secrétaire de séance.

M. NOWICKI : Lors du dernier conseil, j'étais intervenu au sujet des convocations, plutôt quand je dis des convocations, c'est plutôt les dates des conseils. Nous sommes informés au mieux cinq jours à l'avance, au pire trois jours, comme cela l'a été la dernière fois. Ce n'est pas retracé dans le compte-rendu, ce n'est pas le plus important. Mais, je dirais, c'est du mépris que vous avez envers nous. Quand je dis envers nous, non seulement aux membres de l'opposition, aux 60% des Marliens qui ont voté pour les membres de l'opposition mais pour tous les Marliens. Parce qu'aujourd'hui, dans cette salle, il n'y a pas que des élus, il y a aussi des Marliens qui sont présents. Donc, j'avais demandé de nous prévenir un peu plus temps, de prévenir les Marliens des dates des conseils. Vous le savez. Je dirais aujourd'hui, vous avez été élu pour une deuxième fois, personne n'a contesté votre élection. Prenez un peu de hauteur et informez tous les Marliens des dates de conseils, certains ont des informations confidentielles, savent quand ont lieu les prochains conseils, d'autres attendent, attendent d'avoir une convocation, de regarder sur les panneaux lumineux. Essayez de faire un petit effort dans ce sens-là. Je vous en remercie.

M. HORY : Pour prendre de la hauteur, permettez-moi de vous rappeler le règlement intérieur, celui de mon prédécesseur. J'ose croire que ce règlement intérieur vous ne le remettez pas en cause, puisque c'est exactement, mot pour mot, celui de M. LEBRETON. Il prévoit un délai et respecte le Code des collectivités locales. S'il y a eu des problèmes de Poste, nous ne maitrisons pas. C'est le cachet de la Poste qui fait foi. Ceci étant dit, je me permets de vous rappeler, pour les élus de l'opposition que vous êtes, que vous avez reçu un mail avant l'envoi des convocations pour annoncer le conseil municipal. Lorsque j'étais dans l'opposition, je ne me permettais même pas d'émettre quelque doute que ce soit sur le sujet. Les Marliens apprennent la tenue des conseils municipaux dans le Républicain Lorrain. Nous les informons également par moyens électroniques (internet, liste de distribution, Facebook, panneaux lumineux...).

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance précédente qui n'appelle aucune observation de la part des membres ayant assisté à la réunion. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. HORY : Vous avez sur votre table un nouveau point, le numéro 3.5, pour l'organisation du périscolaire. Nous avons été sollicités par la CAF. Nous vous proposons de le passer lors de ce conseil. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

1 - AFFAIRES FINANCIERES
1.1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
Rapporteur : Mme CASCIOLA

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Ce débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du code général des collectivités territoriales). La note de synthèse qui est parvenue à chaque conseiller en même temps que la convocation à la séance permettra aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015
VILLE DE MARLY

RAPPEL DU CADRE LEGAL

Article L 2312-1 du CGCT : dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires.

Objectif : introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du budget 2015.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- Le contexte économique et réglementaire
- L'impact sans précédent de la Loi de finances 2015 sur le budget des collectivités locales

Le DOB annonce les principales orientations qui seront retenues dans le budget.

I – LE CONTEXTE INTERNATIONAL

A l'échelle mondiale, l'activité économique n'a connu qu'une progression modérée au second semestre 2014.

Les données macroéconomiques sont restées favorables aux Etats Unis où l'activité progresse de 1.1% au second trimestre 2014 alors qu'elles sont de plus en plus décevantes dans la zone Euro.

Les statistiques publiées récemment sont globalement mauvaises dans cette dernière.

La croissance a calé au deuxième trimestre 2014 malgré la reprise enregistrée sur les quatre trimestres précédents.

Les PIB allemand et italien ont reculé de 0.2%, le PIB espagnol a progressé de 0.6%, tandis que le PIB français a stagné, reflétant des évolutions conjoncturelles divergentes au sein des quatre principales économies de la zone euro.

Les perspectives à court terme restent dégradées. Les derniers indicateurs de conjoncture ne sont guère réjouissants.

II – LE CONTEXTE NATIONAL

1) PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Croissance :

Les perspectives de croissance pour la France : + 1% pour 2015 (+0,4% en 2014)

Inflation :

Pour 2015, l'inflation prévisionnelle se situe à + 0,9% (taux 2014 : +0,1%)

2) LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

Les collectivités territoriales vont être confrontées sur les trois prochaines années à une baisse des concours de l'Etat de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017 (3,7Md€ par an), ce qui impliquera des efforts considérables en terme de dépenses.

En 2015 la répartition de l'effort entre les trois catégories de collectivités territoriales sera proportionnelle à leurs recettes réelles de fonctionnement. Ainsi les Communes et Communautés de Communes contribueront à hauteur de 2,071 Md€, les Départements à hauteur de 1,148 Md€ et les Régions à hauteur de 451 M€

3) LE COUT DES MESURES IMPOSEES PAR L'ETAT DEPUIS 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	Estimé 2015
Dotation Globale de Fonctionnement	- 7 124 €	- 28 911 €	2 755 €	- 13 363 €	- 54 501 €	- 105 000 €
Dotation de Solidarité Rurale					- 95 000 €	
Coût cumulés	- 7 124 €	- 36 035 €	- 33 280 €	- 46 643 €	- 196 144 €	- 301 144 €

La baisse des dotations de l'Etat depuis ces dernières années a conduit à amputer les marges de manœuvres de la ville de 0,3M€ sur l'exercice 2015.

A ce montant il faut ajouter le coût des mesures nouvelles imposées par l'Etat (ex : rythmes scolaires, normes d'accessibilité,...).

III – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Dans un contexte budgétaire contraint, marqué notamment par le gel puis la baisse des dotations de l'Etat, par des dépenses nouvelles sur lesquelles nous n'avons pas ou peu de prise (rythmes scolaires, normes, mesures salariales,...) les orientations du projet de budget 2015 se déclinent selon les quatre axes suivants :

- **La diminution des dépenses de fonctionnement** est une priorité dans un contexte national de réduction des dépenses publiques et est rendue indispensable par la diminution des ressources provenant de l'Etat (baisse de la DGF notamment) tout en ayant pour objectif de maintenir des services publics de qualité ;
- **La préservation de la capacité d'autofinancement** afin d'investir sans recours excessif à l'emprunt ;
- **Pas de hausse de la fiscalité en 2015**, dans le contexte de crise que nous connaissons, afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale (part communale) dans le budget des ménages ;
- **La priorité donnée à l'investissement**, participant ainsi au dynamisme économique et dont une part importante sera consacrée au financement de la cantine du collège la Louvière

IV – LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2015

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les recettes de fonctionnement

a. Impôts et taxes

La fiscalité locale :

En dépit de la non augmentation des taux décidés par la municipalité de Marly en 2014, les bases de fiscalité ont progressé de 3,12% en 2014 (revalorisation +0,9%, variation physique +2,22%).

Partant d'une hypothèse d'une augmentation de 1,5% des bases pour 2015 (revalorisation +0,5%, variation physique 1%) et une stabilité des taux communaux, le produit des contributions directes est évalué à 4 M€.

Les dotations de Metz Métropole :

- L'attribution de compensation compte tenu des transferts de charges constatées s'élèvera à 684 123 € (689 488 € en 2014)
- La dotation de solidarité communautaire est estimée à environ 230 000 €, soit une baisse de 23,33 %.

Les droits de mutation : Ils sont estimés à 300 000 € pour l'année 2015.

La taxe locale sur la publicité extérieure : le produit attendu est maintenu à 60 000 €

b. Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine sont évalués à 520 000 € compte tenu de l'évolution des tarifs des différents services municipaux (restauration scolaire, conservatoire, bibliothèque,...) et des évolutions des services (cantine des maternelles et périscolaire gérés par la ville à compter du 1^{er} janvier 2015).

c. Dotations et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement :

En baisse continue depuis 2010, son montant s'est élevé à 1 255 373 € en 2014, auquel il faut ajouter 18 340 € au titre de la DNP (Dotation Nationale de Péréquation).

En raison de la baisse des dotations de l'Etat, la DGF 2015 est estimée à 1 150 000 € (-8,4%), soit une diminution de 105 000 € ce qui équivaut à 2,5 points d'impôts.

Les attributions de compensation :

Compte tenu de la diminution constante des compensations d'exonérations de fiscalité reversées par l'Etat, la recette estimée s'élève à 96 000 € (100 490 € perçus en 2014).

Autres participations :

Celles-ci sont estimées à 300 000 € et comprennent notamment :

- Les prestations versées par la CAF
- Le remboursement des annuités d'emprunt de l'EHPAD
- Les remboursements des frais de scolarité des enfants résidant hors commune

A fiscalité constante, de budget primitif à budget primitif (+DM), les recettes réelles de fonctionnement diminueraient d'environ 2,35% en 2015.

2 – Les dépenses de fonctionnement

a. Les charges à caractère générale

Elles sont évaluées à 2 317 000 €, soit en diminution de 2,26% par rapport au BP 2014 (-53 550 €).

Les dépenses de personnel

A l'étape du débat d'orientation budgétaire, la masse salariale brute est évaluée à 3 890 000€ soit en augmentation de 3,7 % au budget prévisionnel 2014 et + 2% par rapport au total des crédits ouverts (BP+DM).

Le budget prévisionnel 2015 intègre notamment les éléments suivants :

- Un nouveau reclassement des catégories B et C au 01/01/2015 : 60 000 €
- La prise en compte des effets de glissement vieillesse technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grade et les promotions internes : 14 000 €
- La prise en compte de l'organisation des rythmes scolaires (20 000 €)

La dernière revalorisation du point d'indice remonte au 1^{er} juillet 2010 et rien n'a été prévu depuis. L'augmentation annuelle des cotisations et contributions retraites devrait se poursuivre jusqu'en 2017 voire plus.

b. Les autres charges de gestion courante

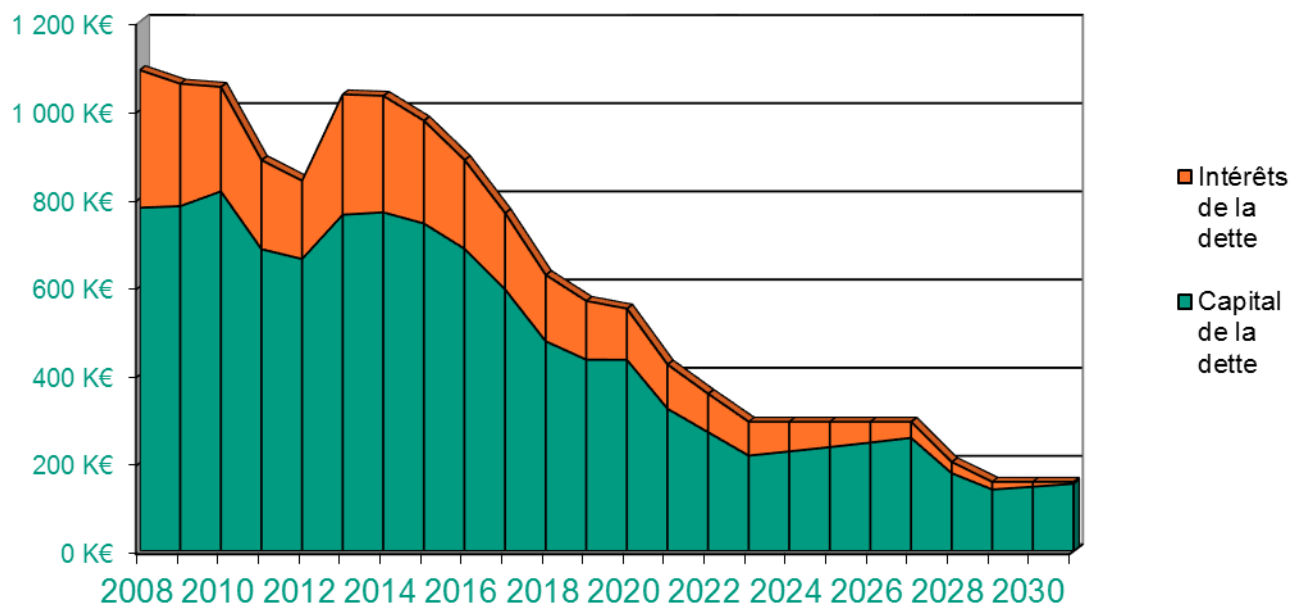
Les autres charges de gestion courante sont estimées à 930 000 € pour 2015 et comprennent notamment :

- Subventions aux associations
- Subvention au CCAS
- Participations SIAHS
- Participations SIVT
- Participation SIVU de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Participation auprès du Conseil Général pour la restauration scolaire dans les écoles élémentaires
- Participation CSC La Louvière pour la restauration scolaire des maternelles

c. Les charges financières

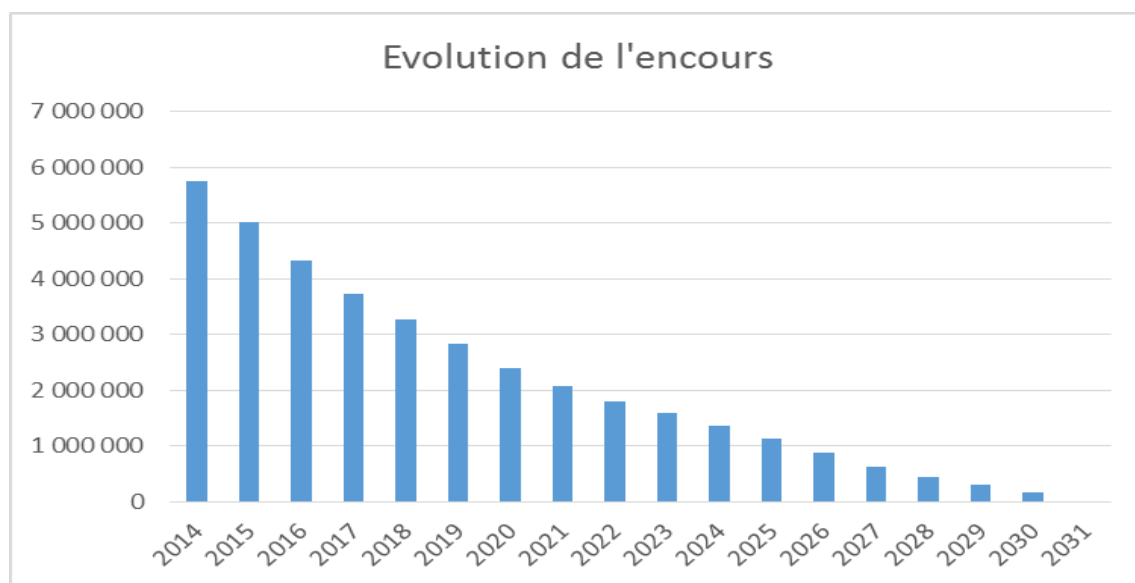
Les charges financières sont constituées par les intérêts de la dette et s'élèvent environ à 235 000 € pour 2015, soit une baisse de 11,83 % par rapport à 2014.

B. EVOLUTION DE LA DETTE



L'annuité de la dette continue de baisser mais, lentement, ce qui freine notre capacité d'investissement pour les trois années à venir.

Le montant du remboursement du capital de la dette en 2015 s'élève à 745 000 €, soit une baisse de 3,28 % par rapport à 2014.



Au 31 décembre 2014, l'encours de la dette s'élèvera à 5 756 870 €, soit un taux d'endettement de 587 € par habitant très inférieur à la moyenne des villes de taille comparable (881 € par habitant en 2013).

La durée résiduelle moyenne des emprunts de la ville s'élève à 10,75 ans.

C. SECTION D'INVESTISSEMENT

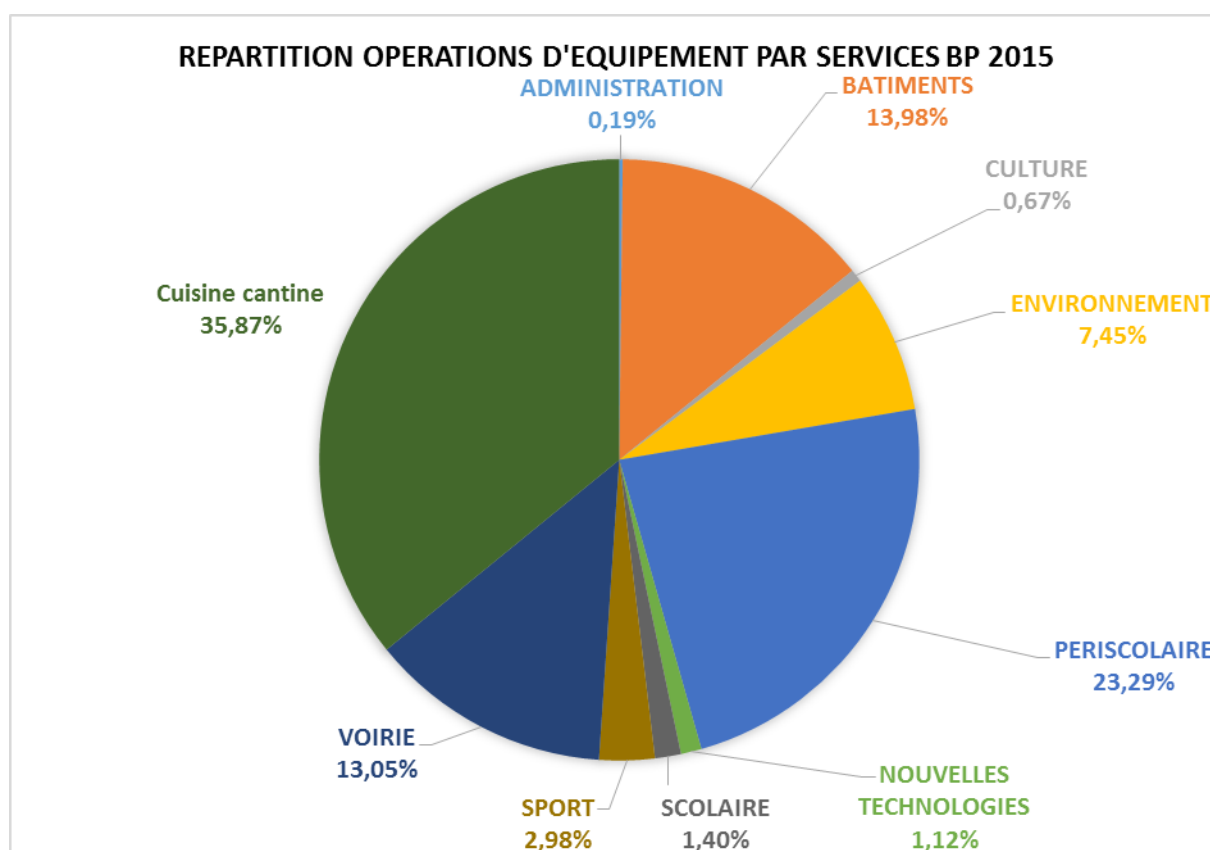
1- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent :

- Des subventions
- Du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) :
- De la taxe d'aménagement :
- De l'emprunt
- De l'autofinancement de la section de fonctionnement

2- Les dépenses d'investissement

Le programme d'investissement relatif au BP 2015 est en cours d'élaboration et devrait se situer à environ 1 100 000 €.



Les principaux investissements envisagés sont :

- La cantine du collège : 385 000 €
- La construction du périscolaire Henrion : 250 000 €
- Réhabilitation et constructions de trottoirs (rues des Frères Lumière et Aristide Briand)
85 000 €
- Mise aux normes des ascenseurs : 13 000 €
- Travaux au CSC La Louvière
- Acquisition de logiciels services administratifs, matériels pour les manifestations, matériel pour les écoles: 35 000 €
- Dépenses imprévues : 70 000 €
- Le PASA

Dans un contexte économique incertain, notre politique d'investissement doit avant tout reposer sur la prudence.

C'est la raison pour laquelle, nous sommes contraints à faire des choix qui permettent d'assurer l'équilibre de nos comptes.

Le budget d'investissement de cette année 2015 sera essentiellement consacré à la jeunesse de Marly par la création d'un nouveau bâtiment périscolaire et la réfection de la cantine du collège. Pour autant nos anciens ne seront pas oubliés avec la construction du PASA.

Ces investissements conformes aux engagements de l'équipe municipale seront mis en œuvre grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, conjuguée à un recours modéré à l'emprunt et sans hausse de la fiscalité locale.

DEBATS :

M. HORY : Avant d'ouvrir les débats, je remercie le Directeur Général des Services, les collaborateurs et collaboratrices qui ont aidé à l'élaboration de ce débat d'orientation budgétaire, ainsi que l'adjointe aux affaires financières et enfin à Monsieur LECHOT, l'ancien adjoint aux finances, qui a aidé de ses conseils avisés notre nouvelle adjointe. J'ouvre le débat. Je vous rappelle que c'est un débat d'orientation budgétaire et que l'acte le plus important est ce qui va se passer d'ici deux mois : le vote du budget.

M. SURGA : Merci Monsieur le Maire. Quelle est votre stratégie ? Quelles sont vos orientations pour 2015 et années suivantes ? C'est la question qu'on doit se poser. A la lecture de votre document, peu de choses ! Y-a-t-il une stratégie ? L'an dernier, vous aviez une liste bien longue dans le DOB, c'était probablement une promesse électorale ! Aujourd'hui, la liste est beaucoup plus courte, quelques points seulement et qui ont un air de déjà-vu. J'y reviendrai. Votre document annonce une baisse de 3,7 milliards du concours de l'Etat par an, entre 2015 et 2017. Est-ce bien ou mal ? Puisque vous en parlez, je pense que c'est nécessaire de faire un effort pour redresser les comptes publics. On ne va pas s'en plaindre. Vous expliquez que la baisse des dotations de l'Etat a conduit à amputer les marges de manœuvre de la ville et qu'il faut ajouter d'autres charges. Soit ! Mais pour 2015, vous avez calculé ce que génère la moindre dotation d'Etat, c'est 105.000 euros. Vous avez additionné des pertes depuis 2010, pour totaliser 300.000 euros. Vous y incluez la dotation à la solidarité rurale. Or, c'est votre stratégie qui vous a conduit à la perdre ! A perdre cette dotation. Vous voulez plus de 10.000 habitants, pourquoi pas ? ! Mais de grâce, ne faites pas perdre cette dotation rurale ou sinon faites en sorte d'obtenir la dotation urbaine. Sinon c'est d'autant de pertes pour l'année 2015 et vous pouvez ajouter 100.000 euros, ce qui vous fait donc une perte de 400.000 euros. Donc comment comptez-vous récupérer, première question, comment comptez-vous récupérer cette dotation pour 2015 ? Je poursuis. Vous mentionnez ces pertes et vous précisez qu'il y a peu de prises. Et vous pourriez comparer ces pertes qui font 100.000 euros par an, ce que vous citez vous-même dans votre document, aux augmentations d'impôts locaux. Depuis le début de vos mandats, c'est plus de 1 million par an de recettes fiscales supplémentaires, l'augmentation des impôts, vous le savez tous, taxe d'habitation en particulier + 30 %. Vous précisez même dans votre document, que cela augmente en 2014 de 3,12 %. Donc en 6 ans, vous avez récupéré 6 millions ! Voulez-vous faire un nouveau NEC d'ici 5 ans ? Deuxième question : que faites-vous, que ferez-vous de ces 6 millions ? Quelles sont vos orientations d'investissement en dehors de la cantine du collège et du périscolaire Henrion ? D'autres projets. Vous prévoyez une baisse du total des recettes de fonctionnement, 2,5 %, enfin 2,35 plus précisément. Ce n'est pas l'impôt qui baisse, ce sont les autres recettes, ce n'est pas l'impôt qui baisse, il a augmenté. Vous dites vous-même qu'il augmentera encore un peu en termes d'assiette. Logiquement, vous devriez rechercher au moins autant de baisses de dépenses de fonctionnement. Mais nous n'avons pas le total. Pouvez-vous répondre à la question ? Troisième question : quelle est la baisse prévue du total de dépense de fonctionnement en 2015 ? Ou sinon, prévoyez-vous à l'inverse, puisque vous dites que les recettes baissent, prévoyez-vous des recettes pour le NEC par exemple, pour couvrir les dépenses du NEC notamment ? Alors les charges financières, autre sujet, donc baisse de 11,83 %, très bien, par rapport à 2014. Mais par contre les taux ont fortement baissé depuis votre mandat. Très fortement baissés. Effectivement cela freine votre capacité d'investissement du fait du niveau de prix que vous payez. Mais c'est votre stratégie d'emprunt et la nature des dépenses que vous faites qui l'engendre. Donc les taux ont baissé. Quatrième question : allez-vous négocier les emprunts ? Les réaménager ? Aurez-vous recours à d'autres formules moins coûteuses ? Alors quant au taux d'endettement, sujet que vous abordez régulièrement, certes, il est sensiblement inférieur à la moyenne, mais on ne vous le reproche pas ! On ne vous le reproche pas ! Par contre, on peut vous dire que les investissements diminuent, assez fortement, 10 à 15 % de moins dans ce que vous annoncez dans votre document. On ne vous demande pas d'arrêter d'investir, au contraire, mais avant de faire mieux pour les Marliens et les Marliennes. Alors quelques projets, je vais même en citer un à la fin que vous avez-vous-même, que je ne retrouve pas dans le DOB cette fois-ci, cantine de collège très bien, périscolaire Henrion, très bien mais on pourrait aller

plus loin, piste cyclable par exemple, beaucoup de personnes s'en plaignent, les abris, les points de rencontres pour les adolescents, la zone intermédiaire Marly Frescaty sur laquelle vous aviez travaillé, je ne vois pas ce sujet-là au moment de la période électorale, l'aménagement des bords de Seille qui a été évoqué y compris par vous, l'habitat sénior, mais aussi tout ce qui est structure intermédiaire n'est pas abordé, le MATCH, on en parle, mais quand est-ce que sera fini le MATCH ? Les caméras, et j'insiste là-dessus les caméras. Vous-même, vous avez proposé dans votre dernier DOB que faites-vous effectivement des protections et la sécurité donc des personnes, l'avez-vous mis à votre programme, puisque vous dites vous-même que la liste n'est pas faite ? D'avance merci, si vous pouvez aussi enregistrer nos propositions.

M. LIOUVILLE : A moins que le règlement ait changé, mais on n'est pas dans un débat ! Un débat, c'est : je vous pose une question, vous me répondez, je vous en repose une autre.

M. HORY : Vous voulez que je réponde à Monsieur SURGA avant ?

M. LIOUVILLE : Non, non, mais c'est vous qui avez fait les règles, donc je veux dire, on est, vous avez pris les noms, on prend ...

M. HORY : Je réponds à votre question puisque vous le demandez.

M. LIOUVILLE : Ah je demande que vous répondiez à M. SURGA.

M. HORY : Je suis élu depuis mars 1989, ici à MARLY. J'ai connu plusieurs maires. Il y en a eu des DOB, ils se sont toujours passés de cette manière-là. Vous étiez, vous, déjà élu du temps de Jean-Claude LEBRETON. Je préfère répondre à l'ensemble des personnes qui interviennent. Je trouve stupéfiant que certains s'étonnent maintenant de pratiques qui sont anciennes et qui ne viennent pas de mon fait. J'assiste à d'autres réunions de collectivités locales où sont présentés des DOB, cela se déroule de la même manière. On peut le faire autrement. Je vous l'accorde. L'essentiel est que chacun puisse donner ses arguments, avoir ses interventions et avoir des réponses.

M. LIOUVILLE : Non, mais, je veux dire, on n'est pas dans un vrai débat, puisqu'effectivement, mais, vous pouvez aussi, c'est pas un reproche, c'est un constat et je l'ai déjà, si vous vous en rappelez, formulé de la même manière il y a un certain nombre d'années sous d'autres maires. Et dans d'autres collectivités, si vous visez celle où je siège, vous n'avez qu'à venir assister à un vrai débat de bout en bout et vous verrez qu'il y a effectivement, par rapport à un certain nombre de personnes, des questions, des réponses, des questions des réponses. Mais bon, c'est juste pour dire. Donc on est pour l'instant tenu à effectivement... non je regrette parce qu'il y a aussi d'autres commissions et la commission des finances qui ne se réunit pas ici, chez nous, hier il y avait encore la commission des finances qui s'est réunie par rapport au budget, on s'était réuni avant. Sur les DOB, il y a d'autres espaces d'expression ou on peut effectivement poser des questions, réponses, etc. Je constate que ce n'est toujours pas le cas. J'espère que cela le deviendra. C'est ça pour moi un véritable débat. Bien, je ne reviens pas sur tout ce qui a été dit dans le détail, le contexte international. Heureusement que l'Etat est là pour qu'on puisse quand même un peu taper dessus. Je veux dire, il y a effectivement un effort qui est à faire parce que... mais qui était annoncé avant les élections présidentielles, quel que soit le gouvernement et si j'en crois aujourd'hui, parce que le gouvernement que je soutiens, mais ce n'est pas l'objet, c'est juste pour dire, mais je n'en parlerai pas, ne parlerai que de 50 milliards, d'autres qui veulent revenir au pouvoir et qui étaient avant, en sont déjà à 100, 120 milliards d'économies avec la suppression des postes de fonctionnaires, etc. Mais ce n'est pas le lieu du débat donc je n'en parlerai pas parce que ceci n'intéresse pas effectivement, on s'intéresse aujourd'hui aux orientations de la ville de MARLY. Sur les perspectives économiques, oui, c'est valeur aujourd'hui. Ça change très souvent. L'inflation, à mon avis, avec les prix du carburant qui va encore durer pendant un petit bout de temps, l'inflation va quand même, on parle même de déflation. C'est pour ça que je dis, c'est revu régulièrement, c'est pas, voilà. Les concours financiers de l'Etat, alors vous disiez qu'en plus on vous impose des dépenses supplémentaires, les rythmes scolaires. Je vous ai dit l'autre jour, mais je pourrai vous le, je ne vous l'ai pas fourni mais je peux le faire, et parce que j'ai encore vu d'autres villes où la réforme des rythmes scolaires n'a rien coûté. N'a rien coûté. Il y a eu des améliorations, cela n'a rien coûté. Donc, vous, vous le mettez, cela vous coûté, c'est votre choix, mais il y a des endroits où ça ne coûte rien. Concernant la fiscalité locale, vous dites en dépit de la non augmentation des taux. Bien sûr, mais c'est l'Etat qui a augmenté les bas, donc l'Etat quelque part vous a finalement donné un bon coup de main, vous supprime un petit peu d'argent, mais je pense que par l'intermédiaire des bases de fiscalité, j'aimerais avoir le delta, c'est quand même beaucoup plus que les baisses dont vous subissez et que tout le monde partage. Et c'est clair, et vous le savez, bien. Donc je veux dire l'Etat vous donne quand même aujourd'hui un petit peu plus d'argent et un

petit peu plus solidaire. Moi, il faudra aussi m'expliquer pourquoi la baisse de solidarité communautaire est en baisse, il doit y avoir une raison, comme vous êtes en plus aux finances, donc ça je pense que vous devez le savoir au niveau de la trésorerie. L'évolution de la dette, oui, c'est toujours sous réserve de ne pas d'autre emprunt, donc effectivement, ça a une valeur T à l'instant T. Voilà, après, effectivement, nous verrons bien. Quant aux investissements, je veux dire ce sont des investissements qui sont effectivement nécessaires pour les Marliens, donc je pense qu'il faut les faire en rappelant quand même que la cantine du collège, ce n'est pas que pour le collège, mais elle sert également aux maternelles et aux primaires, donc c'est parfait. Que la construction du périscolaire Henrion, elle est en grande partie financée parce que les entreprises vous ont donné je crois. Puis de toute façon, avec les emprunts liés à l'investissement de la salle culturelle, on peut difficilement faire de grands projets, de grands investissements supplémentaires. Donc, par contre, je ne vois rien dans des orientations sur des projets de mutualisation de dépenses avec d'autres communes ou Metz Métropole. Je pense par exemple aux factures d'énergie, de gaz ou d'électricité, ou divers entretiens qui nécessitent, si on se met à plusieurs, effectivement, de... alors c'est peut-être fait, je ne sais pas, vous allez nous le dire, mais en tout cas, je ne les vois pas, ils ne sont pas inscrits dans les orientations, rien que si je peux parler de ma collectivité, rien qu'en se mettant avec d'autres, et en englobant l'ensemble des lycées, on a gagné plus de 20% sur la facture de gaz. Donc je pense qu'en mutualisant avec d'autres collectivités sur des gros postes comme ça, je pense qu'on pourrait faire dans ce que j'approuve, c'est les diminutions des dépenses de fonctionnement. Par contre, je suis toujours sur ma faim, je le dis tous les ans, mais sur l'action sociale de la municipalité, même si vous me renvoyez à chaque fois au CCAS, même que je n'y siège pas, qui j'espère cette fois verra le bon budget inscrit. Pas d'orientation concernant l'aide à l'emploi, hein ! J'en passe. Cela mériterait un vrai débat, même s'il existe des structures, mais je pense, il peut y avoir une orientation plus volontariste de la municipalité. Mais on en est au stade des intentions et donc c'est vrai que c'est dans deux mois, au moment où on découvrira le budget que l'on verra, mais comme je l'avais aussi, et j'en termine, je l'avais déjà écrit avant que mon collègue ne vous en parle, si vous pouviez nous donner effectivement les dates des prochaines dates de conseils, je pense que la démocratie ferait un grand pas. En ce qui me concerne, là où je siège, c'est donné à l'année, vous pourrez en parler auprès de vos autres collègues. Merci beaucoup.

M. NOWICKI : Beaucoup de choses ont été dites. Je vais apporter quelques précisions sur des points qui m'interpellent dans votre document de 8 pages. En page 2, effectivement, on a parlé de la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 105.000 euros. C'est important 105.000 euros. On a perdu la dotation de solidarité rurale. Vous revenez jusqu'en 2010. Je veux bien revenir en arrière, mais depuis 2010, on a perdu bien plus. On a perdu des subventions qu'on a versé à des organismes tels que NEXITY, tels que les OPHLM de MONTIGNY LES METZ.

M. HORY : Nous n'avons rien versé à NEXITY, Monsieur.

M. NOWICKI : 620.000 euros.

M. HORY : On n'a rien versé à NEXITY.

M. NOWICKI : On a voté ça en conseil. Regardez dans les conseils...

M. HORY : On a vendu à l'euro symbolique.

M. NOWICKI : Vous avez versé une subvention de 620.000 euros. Je vous dis que vous avez versé une subvention. 260.000 euros versés à l'OPHLM de MONTIGNY LES METZ. Vous avez vendu un terrain au stade Jeanne d'Arc dans la précipitation, parce qu'il fallait construire vite. Aujourd'hui, sur ce terrain, rien n'est construit. Ça a été vendu 268.000 euros. Vous auriez pu le vendre nettement plus cher. Vous avez refusé. On a perdu, je dirais au bas mot, plus d'un million d'euros. Mais ce n'est pas ça le plus important, malgré cette perte. Ce qui n'est pas rassurant, c'est que depuis, vous le disiez, cette année en 2015, les recettes fiscales, c'est 4 millions d'euros. Taxe foncière, taxe d'habitation. En 2007, c'était 3 millions d'euros. Aujourd'hui, c'est 1 million d'euros supplémentaire. Vous avez récemment, vous avez mis en place un crédit trésorerie de 800.000 euros. Donc, 1 million de plus de recettes fiscales, 800.000 euros de crédit trésorerie, 1,8 millions. Et dans le DOB, qu'est-ce qu'on voit comme nouveauté ? On a parlé des projets qui étaient en cours, qui ont été votés il y a plus d'un an de cela. Je parle de la cantine scolaire, la construction du périscolaire, du PASA. Et en nouveautés, on a réhabilitation et constructions de trottoirs 85.000 euros, mise aux normes des ascenseurs 13.000 euros, acquisition de logiciels 35.000 euros et dépenses imprévues 70.000 euros. 203.000 euros d'investissements pour 1,8 millions. Où est passé l'argent ? Vous savez où est le problème ? Vous parlez de M. LEBRETON, de l'ancienne mandature. Lors de l'ancienne mandature, vous avez écrit

dans l'Echo de MARLY, je vous cite, ou je vous lis plutôt, « nous demandons la reconduction de la pause fiscale et invitons la municipalité à se donner pour objectif une baisse de 5 % de son train de vie, c'est-à-dire les charges à caractère générale ». Les charges à caractère générale en 2007 s'élevaient à 1,3 millions. Aujourd'hui, on est à 2,3 millions ! Ce n'est pas 5 % de baisse qu'on a eu, c'est 80 % d'augmentation. Aujourd'hui, ce qu'il faut travailler, c'est ça. C'est maîtriser ces charges à caractère générale. Passer de 1,3 millions à 2,3 millions c'est énorme. C'est de maîtriser. Et demain, avec cette maîtrise, voir une baisse de ces charges à caractère générale, vous pourrez mettre en place vos projets. On ne les conteste pas. Vos projets durant cette campagne, c'était bien sûr la vidéo protection, les pistes cyclables, moderniser le gymnase La Louvière, développer le commerce de proximité. Là effectivement, mon collègue parlait du MATCH. Vous nous annonciez, vous avez peut-être des précisions à nous donner, en début 2014, bientôt la reprise par une enseigne nationale de l'ancien supermarché MATCH. Ça ne me fait pas rire, hein ? Vous aurez peut-être des nouvelles à nous donner. Récemment, j'ai vu, on avait une épicerie au centre du village qui a fermé. C'est inquiétant. On dépense plus à MARLY, on ferme des commerces. Quels sont vos projets, je dirais non seulement pour 2015, vous avez émis des projets début 2014 pour votre campagne, est-ce que vous allez les réaliser ? Voilà, j'en resterais là. De toute façon, des projets on peut en émettre, mais vu le budget, on sait qu'il n'y a pas d'argent. Avant tout, il faut essayer de réduire les dépenses afin d'avoir des finances et avoir des nouveaux projets pour notre ville.

M. HORY : Permettez-moi de vous répondre, pas dans l'ordre des personnes qui sont intervenues. M. NOWICKI, franchement, vous avez encore du mal à assimiler quelques notions de finances, mais ce n'est pas grave. Je vais me permettre de vous donner quelques éléments sur les éventuelles interrogations que vous pouvez avoir. D'abord la ligne de trésorerie qui a été mise en place c'est une ligne de trésorerie et pas un crédit. Contrairement à ce qui se passait il y a encore quelques mois, les différentes subventions des différentes collectivités locales qui sont nos partenaires ne viennent plus aussi vite que ce qui était prévu, il en est de même de la part de l'Etat. La crise est passée par là, dans toutes les collectivités locales, l'Etat aussi. Les versements de subventions ne sont plus aussi rapides et aussi rapprochés qu'auparavant. C'est la simple explication de cette ligne de trésorerie. Sinon, nous n'en n'aurions pas eu besoin. En ce qui concerne Jeanne d'Arc, je constate que 20 maisons séniorales sont construites. La moitié du terrain est déjà utilisée. Je note, comme votre collègue du même groupe, vous parlez de fiscalité. Vous remarquez qu'effectivement, cela augmente en valeur. Vous avez juste oublié une chose, tous les deux, d'abord qu'il y a un peu plus d'habitants grâce à notre politique dynamique en matière urbaine. Un peu plus d'habitants, c'est un peu plus de rentrées fiscales. Vous faites la même erreur que votre collègue, c'est de constater, en essayant abusivement d'imputer à la majorité municipale, l'augmentation de la fiscalité et des bases fiscales, qui sont imputables à l'Etat. Nous n'augmentons pas nos taux, pour autant les bases sont augmentées par l'Etat. Cela date depuis que les impôts existent. Vous avez lu Monsieur NOWICKI ce que je disais avant 2008. Avant 2008, les dotations de l'Etat augmentaient d'environ 2 ou 2,5% par an. De 2008 à 2012, elles ont été gelées. Depuis 2012, Monsieur LIOUVILLE, elles baissent. Voilà les contraintes que nous avons. Ne comparez pas deux situations totalement différentes avec des environnements totalement différents, avec une crise économique qui existe depuis 2008. C'est facile Monsieur NOWICKI de faire un parallèle entre ce qui se passait au niveau économique, en France et en Europe, avant 2008 et maintenant, il n'y a que les gens qui ont envie de vous croire qui vous suivront. Monsieur LIOUVILLE, je me souviens de la campagne électorale de 2012. Vous aviez 4 élus. M. SCHAAL, conseiller municipal, me disait à cette époque, vous avez beaucoup de projets, mais est-ce que vous êtes sûr qu'ils seront financés et suivis par l'Etat ? Monsieur HOLLANDE n'avait pas pris la mesure de la crise, il vient de la découvrir, seulement maintenant. Il croyait que c'était Monsieur SARKOZY qui était l'homme qui avait apporté la crise. J'avais répondu à Monsieur SCHAAL que si son candidat, le vôtre, actuellement Président, avait été élu, je ne m'inquiétais pas puisqu'il avait assuré les collectivités locales de tout son soutien et de garder pérenne les dotations des collectivités. Comme quoi, il ne faut pas écouter le candidat HOLLANDE. Monsieur LIOUVILLE, on peut toujours changer la manière de débattre. Moi, j'étais à un débat de la Région. C'est celui qui était sur VANDIERES. Je ne suis pas persuadé que c'est le meilleur des exemples de débats, on le voit d'ailleurs maintenant. J'invite l'ensemble des Marliennes et Marliens à venir voter le dimanche 1^{er} février. Nous n'aurons sûrement pas le même vote, Monsieur LIOUVILLE. Ceci étant dit, je voudrais vous donner quelques réponses. En ce qui concerne les rythmes scolaires, c'est vrai que dans certaines communes, cela peut être équilibré. En ce qui nous concerne, nous avons choisi la qualité. On peut faire du gardiennage, si vous voulez. Cela coûtera sûrement moins cher. Demandez à votre collègue Maire de METZ, je ne suis pas persuadé qu'il dise la même chose que vous et que ça ne lui coûte rien à METZ. Enfin quelques autres réponses. Pourquoi la dotation de solidarité communautaire va baisser à MARLY ? Pour une bonne et simple raison, quand l'agglomération s'est mise en place, il y avait un effet cliquet qui privilégiait les communes qui étaient les premières adhérentes de la communauté. MARLY en bénéficiait. Sauf que le Maire d'ARS SUR MOSELLE a eu une intervention fin 2013 sur le sujet et puis la Préfecture a rappelé à l'agglomération que cet effet cliquet n'était pas

légal et qu'il fallait remettre à plat les règles. Comme gouverner c'est prévoir, nous prévoyons une baisse de cette dotation parce que l'effet cliquet va disparaître. En ce qui concerne la mutualisation, j'ai bien noté que la Région avait fait des économies de chauffage. J'espère que ce n'est pas pour cela que les douches au gymnase du Lycée Citroën étaient froides pour nos sportifs, car ils avaient des soucis ces derniers temps. Ceci dit, pour la mutualisation, au niveau des communes de l'agglomération, elle est en route. Nous sommes actuellement en pleine réflexion. Il y a à peine 15 jours, j'étais avec le Directeur Général des Services à l'agglomération, avec un cabinet qui travaille sur la mutualisation des services. L'agglomération est encore une jeune collectivité, par rapport à la Région. Nous aurions pu l'écrire, sauf que les effets ne s'en feront pas sentir en 2015. Enfin, Monsieur SURGA, je ne sais pas si vous avez entendu l'adjointe aux affaires financières sur la stratégie. La stratégie c'est la prise en compte des contraintes et le respect de nos engagements. Le premier de nos engagements inscrit sur la profession de foi est de ne pas augmenter les impôts durant ce mandat. En 2014, nous l'avons fait. En 2015, nous avons le souci de le renouveler, en dépit de contraintes qui apparaissent et qui sont difficiles. Il suffit d'ouvrir l'ensemble des journaux. Il n'y a pas un Maire de Droite ou de Gauche qui ne se plaint pas des baisses de dotations. Vous disiez Monsieur LIOUVILLE, justement sur ces baisses de dotations, « oui mais vous avez les bases qui augmentent ». Oui, mais avant 2008, mes prédécesseurs avaient des dotations qui augmentaient tous les ans de 2% et en plus les bases d'imposition augmentaient aussi ! C'était le paradis. Je suis un maire qui est arrivé au moment de la crise. Je prends en compte ces contraintes. Ce n'est pas facile, mais finalement, nous arrivons à gérer au mieux et au service des habitants. Je n'arrive pas trop bien à comprendre cher Monsieur SURGA ! Vous nous reprochez de ne pas faire assez de travaux et en même temps vous voyez qu'on n'a pas assez de dotations ! Je suis désolé ! Si on n'avait plus de dotations, on ferait plus de travaux ! C'est cela qui bloque. Ensuite, je me souviens de ce qu'on nous disait concernant le NEC. Vous vous apercevez que le NEC existe ! Et que parallèlement les dépenses de fonctionnement baissent et qu'on n'augmente pas les impôts ! Comment on arrive à faire ??? C'est parce qu'on sait gérer, avec un bâtiment supplémentaire, avec certes des charges supplémentaires, nous arrivons effectivement à gérer au plus juste. Vous avez parlé de beaucoup de choses. D'emprunts. Je rappellerais que la situation de nos emprunts en 2014, l'encours de la dette est moins fort que celui de 2007, c'est-à-dire à mon arrivée. Ensuite, vous nous faites le catalogue de notre projet. Je vous rappelle que nous avons 6 ans pour mettre les projets en place, et pas 1 an ! En 2015, plusieurs de nos projets phares sont en route. Dans le cadre des pistes cyclables, vous avez sûrement vu en 2014 la protection sur le pont de la Seille et l'éclairage de la piste le long du CD 113A. En 2015, il y a le PASA, le Pôle d'activités et soins adaptés du VAL DE SEILLE, il sera inauguré prochainement. Le 2 février, débutera la construction de la cantine du collège en coproduction avec le conseil général. Pour le printemps, les premières séniories seront livrées sur l'espace Jeanne d'Arc. Dans les années à venir, la résidence « séniors » sur la ZAC PAUL JOLY arrivera avec la maison médicale. Je voudrais finir pour nos amis de la presse, puisqu'ils vont avoir un scoop, puisque ce lundi à 10h55, le comité financier de CARREFOUR a validé la mise en place d'un commerce dans le bâtiment MATCH. L'ancien bâtiment va revivre avec un commerce de proximité. Vous savez, en politique, il y a les « grands diseurs » et les « faiseurs ». Je vous ai entendu, et maintenant nous allons continuer à travailler ensemble pour les mois qui viennent, avec toute l'équipe qui m'entoure, au service des Marliens. Et surtout qu'ils sachent que nous respectons notre parole, nous continuons à travailler à leur service, ce sera ainsi tout au long du mandat et nous n'augmenterons pas les impôts. Je vous remercie de m'avoir entendu et s'il vous plaît, de grâce, la prochaine fois, quand vous parlerez de hausse fiscale, attribuez à César ce qui est à César, ce qui est de l'Etat parlez-en à l'Etat, mais ne me reprochez pas les hausses de base, dans lesquelles je n'interviens pas. Une question importante. Nous avons demandé un audit sur nos emprunts. Nous avons déjà le résultat du premier audit, bien sûr on ne va pas essayer de renégocier les vieux emprunts. Ce n'est pas à vous que j'apprendrais que ce ne serait pas intéressant. Sur les emprunts des dix dernières années, si toutefois nous le faisons, nous aurions déjà, hormis une pénalité de 7,5% du capital restant dû, des pénalités à hauteur de 200.000 euros, quels que soient les établissements. Je vous invite ensuite à prendre ultérieurement rendez-vous avec Monsieur CHRETIEN, il a suivi ce dossier, il pourra vous montrer que même cette solution qui paraît intéressante dans l'absolu, n'est pas valable pour la mairie de MARLY, parce que d'une part les taux que nous avons, sont sensiblement identiques de ce qui se pratique actuellement, et les pénalités de remboursement sont trop fortes à l'heure actuelle dans le cadre d'une renégociation. Vous comprenez que si nous pouvions renégocier les prêts et gagner en marge de manœuvre, nous serions les premiers à le faire. Mais peut-être que si vous travailleriez dans une banque, et que vous nous proposiez des taux encore plus intéressants, je serai le premier à les accepter.

M. SURGA : Je vous ai posé effectivement des questions assez précises, vous avez répondu déjà en partie. Mais sur la dotation, vous n'avez pas évoqué le sujet.

M. HORY : L'Etat cherche de l'argent partout, les critères changent. Certes, nous ne sommes plus éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale. Par contre, nous aurions pu être éligibles de à la Dotation de Solidarité Urbaine. Pour cela, il faut que les critères soient aussi souples qu'ils l'étaient auparavant. Ce qui va faire gagner les villes, ce sont celles qui ont des habitants, qu'elles puissent avoir une assiette, la plus forte possible pour avoir des rentrées fiscales les plus intéressantes. L'Etat cherche de l'argent partout et donc forcément, pour ne pas en donner, fait en sorte de modifier les critères d'attribution. Voilà. C'était le débat d'orientation budgétaire. Je vous remercie d'avoir participé à ces échanges.

Le conseil municipal

PREND ACTE du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015,

AUTORISE le maire à joindre la note de synthèse concernant les orientations budgétaires.

1.2 - Vote par anticipation de crédits d'investissement 2015

Rapporteur : Mme CASCIOLA

En vertu du principe de l'annualité budgétaire, le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique ou le 30 avril l'année de renouvellement du Conseil Municipal.

En l'absence de son adoption avant le 1^{er} janvier, l'article L1612-1 du CGCT donne la possibilité à l'ordonnateur, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits d'investissement ouverts en 2014 s'élevaient à 3 764 735,50 € (dépenses réelles hors dette), ce qui permettrait d'affecter 941 183,87 € en section d'investissement avant l'adoption du budget 2015.

Considérant que le budget ne sera pas adopté avant le mois de mars 2015 et qu'il convient de lancer certains marchés de travaux et d'acquérir certains matériels, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à ouvrir des crédits au budget 2015 pour un montant total de 38 150 € pour les opérations suivantes :

- Construction d'un trottoir rue de la Croix Saint Joseph : 15 000 €
- Acquisition logiciel services administratifs : 3 000 €
- Plantations : 2 250 €
- Fourniture et réhabilitation du skaï des panneaux de protection derrière les buts de handball : 6 900 €
- Confection des terrains de tennis en terre battue : 11 000 €

DEBATS

M. HORY : Je vous l'ai déjà dit lors du DOB, c'est en attente du vote du budget. Il aura lieu dans deux mois. Un indice, Mesdames et Messieurs, le prochain conseil municipal aura lieu avant le 27 mars, ou le 27 mars au plus tard.

M. SURGA : Je vois que vous adorez les questions du niveau du caniveau. Alors je vais vous en poser une. Les trottoirs de la rue Croix St Joseph, c'est comme d'autres trottoirs, souvent nous avons des remarques sur la hauteur des trottoirs. C'est pour qu'on prenne un peu de hauteur si vous voulez bien, la hauteur des trottoirs, parce qu'il y a beaucoup de personnes qui se plaignent justement donc de ces hauteurs qui sont quelques fois un peu excessives. Je vous le signale. Je ne fais que l'écho de ce qui m'a été dit.

M. HORY : C'est incroyable. Ces mêmes gens ne viennent rien dire en mairie ! Et pourtant j'en vois des habitants. Je fais le tour des assemblées générales, je vais aux réunions de comités de quartiers, à la plus part des réunions sportives. L'opposition n'est pas souvent à ces réunions, pour ne pas dire jamais. On ne m'en parle pas de cela. Je suis ravi de savoir que l'on vous parle aussi, mais qui et dans quels lieux ? Monsieur LISSMANN va vous donner une réponse technique.

M. LISSMANN : Je ne comprends pas bien. Vous trouvez que la hauteur des trottoirs est trop haute ? En dehors des quais de bus qui ont une hauteur plus élevée, les trottoirs ont une hauteur réglementaire. Dans le temps, les trottoirs avaient des bordures à 45 degrés, ce n'est plus autorisé dans le cadre de l'accessibilité, car cela permet aux voitures de monter sur le trottoir et empêche le passage des personnes à mobilité réduite.

M. HORY : Vous direz à la personne que vous avez vu qu'elle ne mette pas sa voiture sur le trottoir, elle risque d'être verbalisée !

M. SURGA : Je ne parle pas des voitures, notamment des gens qui sont avec des poussettes, etc...

M. LISSMANN : C'est pour cela, que dans le cadre de l'accessibilité, nous n'avons pas encore fait tous les passages piétons, mais une bonne partie est rabaissée. Nous en faisons tous les ans.

M. SURGA : Vous apportez la réponse, tout n'est pas fini.

M. LISSMANN : Oui, tout n'est pas fini. C'est toujours une question de budget.

M. HORY : C'est une question de budget, de patrimoine. Si, quand les trottoirs ont été faits, il y avait eu des bateaux rabaissés, cela aurait été plus simple ! Nous sommes tenus de rectifier les erreurs passées.

M. NOWICKI : Une précision, ce que voulait dire Monsieur SURGA, moi aussi j'ai pas mal de remarques concernant rue de la Croix St Joseph, les voiries, les voiries qui ont été faites récemment, c'est principalement au niveau des entrées de garages. Vous avez le trottoir et vous avez une descente sur l'entrée de garage qui est assez raide. Et même à certains endroits, [...] mettre des gardes de corps. Alors effectivement des personnes en marchant à pied, normalement cela ne pose aucun problème, mais des personnes à mobilité réduite, des personnes en fauteuil roulant, des personnes avec des poussettes, ça pose un réel problème, une descente et une remontée.

M. HORY : Ce sont des travaux qui ont été fait en 2009, Monsieur NOWICKI, qui ont été contrôlés par la commission d'accessibilité et notamment adoptés par l'association des paralysés de France qui est venue sur place, certains membres en fauteuil roulant. Je note d'ailleurs que vous n'apportez pas de solutions. Alors, le trottoir dont vous parlez, est assez large. Si on est du côté du mur, effectivement c'est vallonné, on est d'accord. C'est pour cela qu'il y a des barrières justement pour éviter que les jeunes fassent du rodéo sur les trottoirs. De l'autre côté, le trottoir est assez grand pour pouvoir adopter les poussettes et les personnes à mobilité réduite. Je veux bien qu'on reparle en 2015 de travaux effectués en 2009 et validés par l'association des paralysés de France, mais dans ce cas, nous n'avons pas fini de débattre sur plusieurs sujets. J'espère que vous pourrez expliquer à ces personnes le déroulement de ces travaux. C'était la première fois d'ailleurs qu'il y avait une commission d'accessibilité à MARLY, qu'une association concernée venait vérifier de visu des travaux faits par la ville de MARLY en 2009. Avant cela ne s'était jamais fait. Revenons au cœur du sujet, sur ce vote par anticipation.

M. NOWICKI : Juste une précision. J'ai une question. M. SURGA vous l'a posée. La construction d'un trottoir rue de la Croix St Joseph, c'est où exactement ?

M. LISSMANN : Devant la maison du gardien. Nous nous sommes aperçus, avec le NEC, beaucoup de gens viennent à pied, d'un côté, il n'y a pas de trottoir, de l'autre c'est un parking. Nous allons amputer sur le terrain de la maison du gardien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget des dépenses d'investissement selon les modalités ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES				
Article	Fonction	Opération	Libellé	Montant
2315	822	125	Voiries	15 000 €
2051	33	171	Equipement informatique	3 000 €
2121	823	94	Aménagements espaces verts	2 250 €
2313	411	76	COSEC	6 900 €
2313	412	118	Tennis	11 000 €
			TOTAL	38 150 €

1.3 - Avance sur subvention à l'amicale du personnel 2015
Rapporteur : Mme CASCIOLA

L'Amicale du personnel communal sollicite une subvention d'un montant de 35 000 € afin d'engager et continuer à œuvrer dans le sens qui a toujours été le sien, c'est à dire resserrer les liens d'amitié et de solidarité au sein du personnel communal.

Pour faire face aux premières dépenses de l'année 2015, celle-ci sollicite l'octroi d'un acompte de 15 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** un acompte de subvention pour l'année 2015 d'un montant de 15 000 € à l'amicale du personnel.

1.4 - Avance sur subvention au centre socioculturel La Louvière 2015
Rapporteur : Mme CASCIOLA

Dans l'attente du vote du budget 2015, le centre socioculturel La Louvière sollicite une avance sur subvention de 40.000,00 € pour faire face à ses premières dépenses de l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** un acompte de subvention pour l'année 2015 d'un montant de 40 000 € pour le fonctionnement du centre socioculturel.

1.5 - Avance sur subvention à MARLY MANAGEMENT EVENTS 2015
Rapporteur : Mme CASCIOLA

Dans l'attente du vote du budget 2015, l'association MARLY MANAGEMENT EVENTS (M.M.E.) sollicite une avance sur subvention de 20.000,00 € pour faire face à ses premières dépenses de l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** un acompte de subvention pour l'année 2015 d'un montant de 20.000,00 € pour l'association MARLY MANAGEMENT EVENTS (M.M.E.).

2 - AFFAIRES DE PERSONNEL
Modification de postes
Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à une modification du tableau des effectifs pour la création des postes ci-dessous désignés :

FILIERES	POSTE(S) A CREER		POSTE(S) A SUPPRIMER		DATE D'EFFET
	Nb	GRADES	Nb	GRADES	
TECHNIQUE	1	Adjoint Technique 2ème Classe Temps non complet 28H00 (semaine)	1	Adjoint Technique 2ème Classe Temps complet 35H00	01/01/2015
	2	Adjoint Technique 2ème Classe Temps complet			01/02/2015 Et 01/03/2015
			1	Technicien temps complet	
	2	Adjoint Technique temps non complet 11h15 (semaine)	2	Adjoint Technique temps non complet 7h30 (semaine)	01/01/2015
ADMINISTRATIVE	1	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe Temps non complet 17h30 (semaine)			01/02/2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MODIFIE comme présenté ci-dessus le tableau des effectifs du personnel municipal,

PREVOIT les crédits en conséquence au budget.

3 - **AFFAIRES SCOLAIRES**

3.1 - **Modification des délégués du conseil d'administration du Collège Jean Mermoz** **Rapporteur : Mme SAINT MARD**

Le Décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 modifie les conditions de désignation des représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Il y a donc lieu de désigner de nouveaux délégués du conseil municipal au conseil d'administration du collège Jean Mermoz.

S'agissant d'un établissement de moins de 600 élèves, la représentation de la commune sera désormais d'un membre (1 membre titulaire – 1 membre suppléant).

Cette désignation a lieu par vote à main levée à la majorité absolue.

Afin que la commune soit représentée au sein **du conseil d'administration du collège Jean Mermoz**, le maire demande au conseil municipal de désigner par vote à main levée et à la majorité absolue, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Candidats

Titulaire

- M. José MENDES TEIXEIRA

Suppléant

- M. Michel HIRSCHHORN

Suffrages exprimés : 27

Nombre de voix pour : 22

Nombre de voix contre : /

Nombre d'abstention : 5 (MM. NOWICKI, SURGA, FLONER, Mmes LEHAIR, EVRARD)

Sont désignés

Titulaire

- M. José MENDES TEIXEIRA

Suppléant

- M. Michel HIRSCHHORN

en qualité de membres délégués du conseil municipal de MARLY au conseil d'administration du collège Jean Mermoz.

3.2 - Modification des délégués du conseil d'administration du Collège La Louvière **Rapporteur : Mme SAINT MARD**

Le Décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 modifie les conditions de désignation des représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Il y a donc lieu de désigner de nouveaux délégués du conseil municipal au conseil d'administration du collège La Louvière.

S'agissant d'un établissement de moins de 600 élèves, la représentation de la commune sera désormais d'un membre (1 membre titulaire – 1 membre suppléant).

Cette désignation a lieu par vote à main levée, à la majorité absolue.

Afin que la commune soit représentée au sein **du conseil d'administration du collège La Louvière**, le maire demande au conseil municipal de désigner par vote à main levée et à la majorité absolue, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Candidates

Titulaire

- Mme Catherine SAINT MARD

Suppléante

- Mme Angèle BÄCHEL

Suffrages exprimés : 27

Nombre de voix pour : 22

Nombre de voix contre : /

Nombre d'abstention : 5 (MM. NOWICKI, SURGA, FLONER, Mmes LEHAIR, EVRARD)

Sont désignées

Titulaire

- Mme Catherine SAINT MARD

Suppléante

- Mme Angèle BÄCHEL

en qualité de membres déléguées du conseil municipal de MARLY au conseil d'administration du collège La Louvière.

**3.3 - Modification des délégués du conseil d'administration du LPR André Citroën
Rapporteur : Mme SAINT MARD**

Le Décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 modifie les conditions de désignation des représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Il y a donc lieu de désigner de nouveaux délégués du conseil municipal au conseil d'administration du LPR André Citroën.

S'agissant d'un établissement de plus de 600 élèves, la représentation de la commune sera désormais de deux membres (2 membres titulaires – 2 membres suppléants).

Cette désignation a lieu par vote à main levée, à la majorité absolue.

Afin que la commune soit représentée au sein **du conseil d'administration du LPR André Citroën**, le maire demande au conseil municipal de désigner par vote à main levée et à la majorité absolue, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Candidats

Titulaires

- M. Jean PAULINE
- Mme Valérie LAURENT

Suppléantes

- Mme Catherine SAINT MARD
- Mme Natacha BREISTROFF

Suffrages exprimés : 27

Nombre de voix pour : 22

Nombre de voix contre : /

Nombre d'abstention : 5 (MM. NOWICKI, SURGA, FLONER, Mmes LEHAIR, EVRARD)

Sont désignés

Titulaires

- M. Jean PAULINE
- Mme Valérie LAURENT

Suppléantes

- Mme Catherine SAINT MARD
- Mme Natacha BREISTROFF

en qualité de membres délégués du conseil municipal de MARLY au conseil d'administration du LPR André Citroën.

3.4 - Subvention AMESTE
Rapporteur : Mme SAINT MARD

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 3 décembre 2014, émis un avis favorable pour l'attribution de la subvention suivante :

- L'Association Mosellane d'Enseignement Scientifique, Technique et Economique (AMESTE)
Soutien à l'enseignement pour adultes 92,00 euros

VU l'avis favorable de la commission scolaire du 3 décembre 2014,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** la subvention ci-dessus pour l'exercice 2015, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2015.

3.5 - Organisation des activités périscolaires
Rapporteur : Mme SAINT MARD

Par délibération en date du 8 juillet 2014, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la ville et l'association du centre socioculturel La Louvière pour organiser les activités périscolaires et du nouveau rythme scolaire.

A la demande de la CAF, il convient de préciser la date exacte de mise en œuvre de ces activités, afin qu'elles soient intégrées dans le Contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2015.

A ce titre, en complément à la délibération du 8 juillet 2014, il est précisé que la commune deviendra le principal organisateur du service périscolaire pour les écoles primaires de MARLY, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec l'association du centre socioculturel La Louvière dans le cadre des activités périscolaires précisant la date de mise en œuvre du service, fixée au 1^{er} janvier 2015.

4 - AFFAIRES SPORTIVES
Avance sur subvention à l'association Les Archers de Marly – Pournoy la Chétive 2015
Rapporteur : M. IGEL

En raison des difficultés financières rencontrées les années passées par l'association Les Archers de Marly – Pournoy la Chétive et afin que la subvention annuelle dédiée à cette association sportive soit mieux répartie au cours de l'année, il a été décidé qu'une avance sur subvention lui serait versée.

Dès lors, un acompte de 2 000 € pourrait lui être accordé.

Après l'adoption du budget 2015, le solde sera octroyé à l'association les Archers de Marly – Pournoy la Chétive.

DEBATS

M. HORY : Cela mérite une explication. De nombreuses associations ont des fonctionnements qui ne se collent pas à l'année budgétaire d'une collectivité locale. C'est le cas de cette association. C'est une manière de leur éviter d'avoir une ligne de trésorerie, ce sera bien sûr défalqué de la subvention votée courant mars, lors du budget. C'est ainsi pour toute avance de subvention. Ce n'est donc pas une difficulté financière, il s'agit de s'adapter au calendrier administratif de l'association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VOTE** le versement d'un acompte de subvention pour l'année 2015 d'un montant de 2 000 € à l'association les Archers de Marly – Pournoy la Chétive.

DEBATS

J'en viens au point sur l'avance de subvention au SPORTING CLUB de MARLY. Nous avons convenu l'an passé de faire une avance sur subvention. Je vous informe qu'hier soir il y a eu un comité de l'association, le Président a démissionné. Il semblerait que le trésorier part également. Il existe un flou important, on ne sait pas ce qu'il s'y passe. Je ne veux pas rentrer dans les soucis de gouvernance et de personnes. On me fait savoir que le vice-président avec une partie du comité reprendrait les affaires courantes jusqu'à l'assemblée générale de juin. Je lui ai demandé de prendre rendez-vous avec moi et quelques élus courant février, aussi je vous propose de retirer ce point, non pas que je veuille mettre en difficulté le SPORTING CLUB, on apprécie le club, d'autant plus qu'il est un acteur majeur dans les activités notamment vis-à-vis des jeunes, mais nous aimerions connaître l'évolution de ce dossier. Si vous en êtes d'accord nous retirons le point. Personne ne s'y oppose ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Nous en reparlerons dès lors que j'aurai un peu plus d'informations.

5 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article 46 de la loi handicap du 11 février 2005, modifié par ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 – article 11, une commission d'accessibilité des personnes handicapées dans toutes les communes de 5 000 habitants et plus (article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales) doit être mise en place lors du renouvellement du conseil municipal.

La commission est présidée de droit par le maire ; elle sera composée de 5 élus municipaux et de 5 membres qualifiés, dont notamment des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Le maire propose de désigner les 5 membres du conseil municipal.

La commission est chargée de dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle doit également organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux handicapés.

C'est un outil de pilotage, permettant de définir et de mettre en œuvre une politique globale de mise en accessibilité.

Chaque année, elle doit présenter un rapport, en conseil municipal, et faire des propositions d'amélioration.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la désignation de 5 membres élus à la commission d'accessibilité des personnes handicapées

AUTORISE le maire à désigner 5 membres qualifiés représentants.

6 - COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2008, donnant délégation au Maire pour certains domaines de sa compétence,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Maire, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

DECLARE avoir reçu communication des décisions suivantes, prises par le Maire :

Décision 69/2014	Marché 2014-05 – Coût de réalisation du PASA
Décision 70/2014	Ligne de trésorerie utilisable par tirage
Décision 71/2014	Marché 2014-23 – Travaux de voirie Impasse de Largantier et rue Croix St Joseph – Avenant 1
Décision 72/2014	Tarifs Droits de voirie - 2015
Décision 73/2014	Redevance pour la mise en place de la signalisation de chantier - 2015
Décision 74/2014	Taux de majoration des frais généraux et de contrôle applicables aux interventions communes d'office pour les chantiers de voirie – 2015
Décision 75/2014	Tarifs cantine 2015
Décision 76/2014	Marché 2014-21 – Eclairage de la piste cyclable le long du CD 113A – Avenant 1
Décision 77/2014	Marché 2012-71 – Assurance relative aux risques statutaires – Avenant 1
Décision 78/2014	Renouvellement du contrat ARS DATA
Décision 79/2014	Tarifs bibliothèque - 2015
Décision 80/2014	Tarifs de vente des concessions cimetières 2015
Décision 81/2014	Tarifs location de salles du COSEC et la salle polyvalente de Frescaty - 2015
Décision 82/2014	Tarifs de mise à disposition des installations sportives du stade Delaitre - 2015
Décision 83/2014	Tarifs de droits de place - 2015
Décision 84/2014	Tarifs de location salle de spectacle du Château Henrion - 2015
Décision 85/2014	Marché 2010-06 – Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux – Avenant 4
Décision 86/2014	Attribution de marché 2014/39 – Construction du périscolaire Henrion
Décision 87/2014	Marché 2012/08 – Réalisation d'une passerelle au-dessus de la Seille – Avenant 1
Décision 88/2014	Contrat de maintenance MICROBIB
Décision 1/2015	Renouvellement du contrat de support technique pour les licences ORACLE
Décision 2/2015	Vente de véhicules pour pièces détachées

7

MARCHES PUBLICS

Attribution des marchés entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2014

Lors de sa séance du 15 avril 2014, le conseil municipal a donné délégation permanente au Maire pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».

Afin de rendre compte de l'exercice de la délégation permanente du Maire en matière de marchés publics, la liste des marchés conclus par le Maire du 1^{er} octobre et le 31 décembre 2014 est présentée aux membres du conseil.

VU l'Article L. 2122-22 du CGCT,

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la communication de cette information.

DEBATS :

M. SURGA : Ce n'est pas une question, c'est une remarque. Mais vous avez été très vite sur le point 6 et vous n'avez peut-être pas vu.

M. HORY : On peut revenir.

M. SURGA : Tout simplement, c'est sur justement l'emprunt, plus exactement l'ouverture de crédit que vous aviez faite de 800.000 euros. C'est une remarque. C'est pour vous dire, je vois que vous avez évolué. Et puisque finalement c'est un emprunt que vous faites à un taux plus attractif que ce que vous aviez fait auparavant. Je rappelle que vous êtes à 1,52 dans cet emprunt, certes il est à un an, bien sûr, on en convient, mais il faut savoir que l'endettement que vous avez sur 3 millions actuellement, pour notamment le NEC, entre autres choses, est à 4,50. Donc voilà, je vois que vous faites des progrès. C'est bien.

M. HORY : Je suis désolé de vous reprendre Monsieur SURGA. Entre une ligne de trésorerie et un emprunt d'investissement, vous savez bien sûr que les taux sont différents, parce que ce n'est pas la même nature. Ensuite, vous venez de le dire, ce n'est pas la même durée. Par ailleurs le taux est fixe pour l'emprunt du NEC, pour celui-ci c'est un taux variable. Vous vous doutez bien que si l'on peut faire mieux, on le fera toujours dans l'intérêt de la ville.

M. SURGA : Je veux dire que les taux actuellement pour les collectivités locales sont en dessous de 3%. Donc je vous le précise.

M. HORY : C'est un constat partiel Monsieur SURGA, (cela dépend de la durée), et en tout cas encore insuffisant pour renégocier nos prêts au regard des pénalités appliquées.

Mme LEHAIR : J'avais une question concernant la décision 87/2014 sur la réalisation de la passerelle. Il s'agit par rapport à la liquidation d'une société. C'était à quel niveau, c'était sur quel marché ? Suite à la liquidation judiciaire contre ATELIER ARTE, et donc avec l'engagement du BUREAU ESSFO, ça concernait le marché sur l'étude ? C'est quelle partie de travaux pour la passerelle ?

M. LISSMANN : ESSFO a eu deux marchés. Il a eu un marché de pré-études au départ et après il a eu la maîtrise d'œuvre, le suivi du chantier.

Mme LEHAIR : Et en fait la liquidation est intervenue, les travaux étaient bien engagés ?

M. LISSMANN : Oui, pendant le marché.

M. HORY : Vous avez raison de poser ces questions, la décision ne l'explique pas. Avec du recul, je regarde l'ensemble des investissements que nous avons faits, notamment le NEC. Nous avons eu de la chance avec l'ensemble des entreprises, nous avons réussi à la fois dans le budget, et dans le délai imparti, à réaliser un bâtiment de cette catégorie.

Mme LEHAIR : Il n'y a pas d'impact financier ?

M. LISSMANN : C'est l'ATELIER ARTE qui dépose le bilan. Le co-traitant était ESSFO. Tout est terminé, ESSFO a maintenu sa mission jusqu'au bout. Sauf que cette société ne pouvait pas être payée. Il faut donc faire cette modification pour que ESSFO puisse récupérer sa partie.

VILLE DE MARLY

INFORMATION SUR LES MARCHES SIGNES AU TITRE DE LA DELEGATION DONNEE A L'EXECUTIF (Article L. 2122-22 du CGCT)

Direction	Numéro	Objet du marché	Montant €HT	Forme du marché	Titulaire	Code postal	Date de signature
Services Techniques - Bâtiments	2014-28	Construction du PASA de l'EPHAD du Val de Seille-Gros oeuvre - aménagement extérieur (Travaux)	107 295,35	marché ordinaire	SDM CONSTRUCTION	57130	09/10/2014
Services Techniques - Bâtiments	2014-29	Construction du PASA de l'EPHAD du Val de Seille-Charpente - couverture bac acier - étanchéité - bardage bois (Travaux)	81 300,00	marché ordinaire	MADDALON	54121	09/10/2014
Services Techniques - Bâtiments	2014-30	Construction du PASA de l'EPHAD du Val de Seille-Menuiserie extérieure aluminium - serrurerie (Travaux)	43 211,00	marché ordinaire	BRIOTET	57280	09/10/2014
Services Techniques - Bâtiments	2014-31	Construction du PASA de l'EPHAD du Val de Seille-Menuiserie intérieure bois - mobilier (Travaux)	24 121,40	marché ordinaire	CAPDOUZE	57155	09/10/2014
Services Techniques - Bâtiments	2014-32	Construction du PASA de l'EPHAD du Val de Seille-Platerie - faux-plafonds (Travaux)	19 401,60	marché ordinaire	KIS BAT	57140	09/10/2014
Services Techniques - Bâtiments	2014-33	Construction du PASA de l'EPHAD du Val de Seille-Electricité - courant fort - courant faible - SSI (Travaux)	28 565,00	marché ordinaire	ECOLOGGIA	57420	09/10/2014
Services Techniques - Bâtiments	2014-34	Construction du PASA de l'EPHAD du Val de Seille-Chauffage - ventilation - plomberie - sanitaire (Travaux)	58 256,78	marché ordinaire	LORRY SAS	57151	09/10/2014
Services Techniques - Bâtiments	2014-35	Construction du PASA de l'EPHAD du Val de Seille-Chape - carrelage - faïence (Travaux)	9 016,80	marché ordinaire	BATIPRO CARRELAGE	57100	09/10/2014
Services Techniques - Bâtiments	2014-36	Construction du PASA de l'EPHAD du Val de Seille-Revêtement de sol souple - peinture - revêtement mural (Travaux)	20 988,17	marché ordinaire	DEBRA	57155	09/10/2014
Services Techniques - Bâtiments	2014-37	Construction du PASA de l'EPHAD du Val de Seille-Isolation extérieure (Travaux)	10 018,20	marché ordinaire	PRO FACADE	57070	09/10/2014
Services Techniques - Bâtiments	2014-38	Diagnostic de l'éclairage public de la Ville de Marly (Services)	8 190,00	marché ordinaire	SARL ACERE	88000	17/10/2014
Administration générale	2014-39	Construction du périscolaire Henrion : maîtrise d'oeuvre (Services)	15 200,00	marché ordinaire	ATELIER D'ARCHITECTURE DU PARC	54098	23/12/2014

Entre le 1er octobre 2014 et le 31 décembre 2014

Cette édition restitue la liste des marchés signés dans le délai indiqué en début de docum

8 – INFORMATIONS

- Ouverture prochaine de « CARREFOUR EXPRESS » à la place de l'ancien MATCH.
- Démarrage des travaux pour la cantine scolaire au collège La Louvière.
- Les chiffres de la délinquance pour 2014 de voie publique sur MARLY ont baissé de 34,23%.
En ce qui concerne les cambriolages, ils sont à moins 37,80%.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire

Thierry HORY